

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



DISTRICT DE L'AUDE DE FOOTBALL

Saison 2019/2020
L'Officiel n° 01
Du 22 Août 2019

L'OFFICIEL

11



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge
et tout niveau

R

RESPECT

Respecter l'adversaire,
l'arbitre, l'encadrement

Ê

ENGAGEMENT

Engagement
du corps et du cœur

T

TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil
de toutes les aptitudes

S

SOLIDARITÉ

Solidarité du football français
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football
BP 1037 - 7 Rue Haute
11860 CARCASSONNE CEDEX 9

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : secretariat@aude.fff.fr

NOS PARTENAIRES



PRÉFET
DE L'AUDE



COMITE DE DIRECTION

BO N° 01 du 22 aout 2019

Président: M LACOUR

Présents Mme ROYER – Mrs BONHOMME- DRIF - GIBERT GRILLE- JORGE - MANI-
PETROSINO - PITIE - ROGER– RONTES – VALET

Assistent à la réunion : Ms DURANTE MALVY Fabien- DAYDE Dominique

Excusés : Mme SAVIANA-Mrs AKLI - BERTI – BONNET –BOUDET– BOUSQUET – GERARD -
ZAMO –BEAUBOIS– ROQUE -TRASTET

En début de séance, le comité de direction approuve le procès-verbal n° 46 du 11 juillet 2019

UNE NOUVELLE SAISON COMMENCE

Le Président du district, les Membres du comité de direction les Présidents et membres de commissions, souhaitent à toutes et à tous, licenciés et bénévoles, une excellente saison 2019/2020.

COUPE DE FRANCE

La Coupe de France débute le week-end prochain ; toutes les rencontres sont à consulter sur le site de la ligue qui gère la compétition.

Rappel : En match de coupe, de France ou autre, les équipes ont droit à un 4^{ème} remplaçant en cas de prolongation

Pour les rencontres des clubs audois, une minute de silence sera observée en mémoire de M. Yves BOUTIE member du Comité de direction et Président de la Commission Statut de l'Arbitrage.

PROMPTS RETABLISSEMENTS

Nous adressons nos souhaits de prompts rétablissements à ceux qui sont actuellement dans la peine ou la souffrance.

CANDIDATURES POUR POSTES POURVOIR

Deux candidatures sont proposées afin de pallier au remplacement de nos deux amis disparus, Y. Boutié et G. Lopez, respectivement membres des commissions du statut de l'arbitrage et des statuts et règlements.

Ces deux postes importants requièrent des qualités et connaissances des règlements généraux et statut de l'arbitrage .

Bien vouloir postuler sur papier libre ou courrier électronique.

POULES DE CHAMPIONNAT SENIORS

Le comité de direction valide les calendriers et poules de championnat séniors.

ASSEMBLEE GENERAL D'HIVER

L'Assemblée Générale d'hiver du district se déroulera le 23 Novembre 2019, le lieu sera confirmé ultérieurement.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Les journées de rattrapages de championnat programmées par la commission des compétitions ne devront pas être considérées comme des journées de repos par les clubs (ceci afin d'éviter des problèmes de déplacements ou locations anticipées)

Les clubs fautifs concernés auront matchs perdu par forfait.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Les recommandations pour l'utilisation de la FMI sont mentionnées sur le site du district .
Bien vouloir en prendre note.

Les nouveaux clubs devront prendre contact avec le district pour la mise en place de la FMI.

CLUBS AUDOIS EVOLUANT EN LIGUE

- Les poules de championnat « Ligue », dans lesquelles évoluent les clubs audois ont été adoptées par le comité de direction de la ligue le 10 aout 2019
- Elles peuvent être consultées sur le site de la ligue.

INSTITUT REGIONAL DE FORMATION DU FOOTBALL DE LA LIGUE OCCITANIE - IRFF GUIDE DES FORMATIONS

La Ligue de Football d'Occitanie met en place une plaquette "LE GUIDE DES FORMATIONS " depuis juin 2019

Présentation de l'IR2F – formation@occitanie.fff.fr

Organisation – Contacts - Formations : Arbitres – Dirigeants – Educateurs – Documentation
– Dispositif financier

Le guide des formations sera transmis dans les prochains jours dès que la numérisation sera terminée.

COURRIERS DIVERS

Demande de joueurs mutés

Les demandes de joueurs mutés par les clubs sont traités par la commission du statut de l'arbitrage

Prendre connaissance des réponses en rubrique concernée.

CRITS

Réunion de travail le Lundi 9 Septembre 2019 à Montpellier . Transmis

FFF

Calendrier des élections fédérales (FFF Ligues et Districts)

Direction Technique Nationale

Courrier d'Hubert Fournier DTN , comportant les priorités de travaux donnés aux Conseillers Technique pour la saison 2019/2020.

Dossier transmis à la commission technique

Téléthon

Courrier en rapport avec le Téléthon à suivre.

Prochain comité de direction jeudi 29 aout 2019 à 18h

Le Secrétaire général

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

PV 01 du 22 aout 2019

REMBOURSEMENTS

Suite à une erreur administrative en rapport avec les amendes conformément à l'article 47, les clubs ne peuvent être prélevés une seule fois pour la saison considérée.

Tableau récapitulatif tenant compte des erreurs, les clubs seront crédités selon la colonne remboursement.

| Club | N° | 31/01/19 | 18/06/19 | Remboursement |
|-----------------|--------|----------|----------|---------------|
| ARMISSAN | 554462 | 360 | 240 | 360 |
| OZANAM | 581520 | 0 | 240 | 0 |
| CHALABRE | 515424 | 120 | 120 | 120 |
| COURSAN EC | 552043 | 120 | 120 | 120 |
| FANJEAUX | 517800 | 0 | 120 | 0 |
| LUC | 590197 | 120 | 120 | 120 |
| MONTREAL | 533424 | 120 | 120 | 120 |
| NARBONNE UFC | 580767 | 360 | 360 | 360 |
| MARCELLOIS | 581741 | 240 | 240 | 240 |
| SALLELOIS | 580855 | 360 | 360 | 360 |
| VILLALIER | 524825 | 240 | 240 | 240 |
| VILLEGLY | 529108 | 120 | 240 | 120 |

MUTE SUPPLEMENTAIRE**Article 45 du statut de l'Arbitrage**

Le club qui pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire NON LICENCIE JOUEUR, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « MUTATION » dans l'équipe de LIGUE ou de DISTRICT de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions officielles, y compris nationales.

Si le club a eu deux « 2 » arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum deux « 2 » mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « MUTATION ».

Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de Ligue ou de District de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions.

Les clubs suivants dont l'équipe première dispute une compétition Nationale ou Régionale ou de District remplissant les conditions fixées par l'Article 45 du statut de l'arbitrage, pourront utiliser au cours de la saison 2019/2020

| Nombre de muté supplémentaire suivant : | | | Niveau |
|---|--------|-------------------------|--------|
| équipe | | | |
| ST PAPOUL | 520185 | 1 Muté supplémentaire | D2 |
| VILLEPINTE | 527488 | 1 Muté supplémentaire | D4 |
| CUXAC D'AUDE | 528505 | 2 Mutés supplémentaires | D2 |
| LE COUGAING | 533755 | 1 Muté supplémentaire | D3 |
| ST MARTIN LALANDE | 534933 | 1 Muté supplémentaire | D3 |
| MAS STES PUELLES | 539814 | 1 Muté supplémentaire | U15 |
| SOUILHE | 539816 | 1 Muté supplémentaire | |
| TRAPEL PENNAUTIER | 548191 | 2 Mutés supplémentaires | D2 |
| MALEPERE | 549438 | 2 Mutés supplémentaires | D2 |
| MOUSSAN | 552807 | 1 Muté supplémentaire | D1 |

Article 48 :

2 La date limite de saisie dans fooclub des demandes de renouvellement de licence des arbitres est fixée au 31 août.

L'arbitre dont la demande de licence de renouvellement est saisie après cette date ne représentera pas son club pour la saison en cours.

La commission

COMMISSION SENIORS

PV N°01 du 22 Août 2019

Présent : M RONTES
Excusé : M. BOUSQUET**COMPOSITION DES POULES DE DEPARTEMENTAL 4
SAISON 2019-2020**

| Poule A | Poule B | Poule C |
|-------------------|--------------------|---------------------|
| LIMOUX 2 | CASTELNAUDARY 3 | VILLEDUBERT 2 |
| SPARTAK LAUQUET 2 | NAUROUZE LABASTIDE | COURSAN EC 2 |
| CHALABRE 2 | 4 | ATLAS LEZIGNAN |
| FC COUGAING 2 | MAS STES PUELLES 2 | FLEURY FC |
| AS ESPERAZA | VILLEPINTE | CORBIERES ST |
| RC PIEUSSE | ALZONNE 2 | ANDREEN |
| RAZES OL 2 | FC CHAURIEN | BAGES |
| MALEPERE 2 | ST MARTIN 2 | AS DOMAIRON |
| FANJEAUX 2 | BELPECH 2 | TRAPEL PENNAUTIER 2 |
| US VILLASAVARY 2 | SAISSAC CAB 2 | ASC DES ILES |
| FC MONTREALAIS | OL MONTREAL | VENTENAC 2 |

le Président

COMMISSION DES FEMININES

PV N° 01 du 22 aout 2019

Présidente Mme ROYER

Présent: M. GONZALEZ José

CLUBS ENGAGES

ES MALVES
E. FC MALEPERE/VENTENAC
US MONTAGNE NOIRE
FC CORBIERES MED
TRAPEL/PENNAUTIER FC
NAUROUZE LABASTIDE
FC BRIOLET
OS ST PAPOUL
FC ALARIC
E. LUC/MOUSSAN
ES FANJEAUX
USA PEZENS

REUNION

Le lundi 26 août à 20h au district de l'Aude de football

Ordre du jour :

- Mise en place du championnat
- Coupe
- Divers

Présence des responsables des équipes engagées obligatoire.

La présidente de la commission

**COMMISSION DES TERRAINS
ET INFRASTRUCTURE DES INSTALLATIONS
SPORTIVES**

PV N° 01 du 22 août 2019

Président: M. PETROSINO François

CONTROLE DE L'ECLAIRAGE A EFFECTUER

- VILLEGLY Mardi 01^e octobre 2019 à 20h
- LEUCATE Mardi 03 septembre 2019 à 20h
- VILLARDONNEL Mardi 10 septembre 2019 à 20h
- ST DENIS Mardi 17 septembre 2019 à 20h30
- VILLASAVARY Mardi 24 septembre 2019 à 20h30

CONTROLE DES TERRAINS

- VILLEGLY Mardi 01 octobre 2019 à 17h
- ST NAZAIRE D AUDE Mardi 08 octobre 2019 à 10h
- PEZENS Mardi 15 octobre 2019 à 10h
- CAPENDU Mercredi 16 octobre 2019 à 10h
- ST MARTIN LALANDE Mardi 22 octobre 2019 à 10h
- ST PAPOUL Mardi 29 octobre 2019 à 10h
- BELPECH Mardi 05 novembre 2019 à 10h

**Le Président de la Commission
M. PETROSINO**